Cycle métier DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

Réf : CCSM

PREPARATION A LA CERTIFICATION – Programme : SANS MENTION

Durée : 44 jours Tarif : nous consulter

Titre « Diagnostiqueur Immobilier » de niveau 5, code de spécialisation NFS 232, délivré par ODI FORMATION, enregistré au RNCP par arrêté publié au Journal Officiel du 3 Octobre 2023

Compétences

Devenir diagnostiqueur immobilier tous domaines à travers une formation certifiante, permettant d'acquérir trois blocs de compétences distincts : Gestion de l'activité, réalisation des dossiers de diagnostics techniques et gestion commerciales des missions

Savoir réaliser de manière autonome, le métier de diagnostiqueur immobilier. Avoir la capacité à réaliser le dossier de diagnostics techniques (DDT) lors de la vente ou de la location d'un immeuble bâti.

Maitriser les connaissances et méthodes pour la réalisation des diagnostics Termites, Amiante sans mention, Gaz, Plomb sans mention, Électricité et DPE sans mention.

Contenu de la formation

1	Généralités	1 jour
2	Études préparatoires	6 jours
3	Dossier de Diagnostic Technique et bâtiment	1 jour
4	État relatif à la présence de termites	3 jours
5	Repérages de matériaux ou produits contenant de l'amiante « sans mention »	4 jours
6	Métrage loi Carrez et Boutin	1 jour
7	État de l'installation intérieure de Gaz	4 jours
8	Constat des risques d'exposition au plomb « sans mention »	3 jours
9	État de l'installation intérieure d'électricité	4 jours
10	Diagnostic de performance énergétique « sans mention »	4 jours
11	Journée juridique	1 jour
12	Journées de révisions + Jury	8 jours
13	Atelier Pratique	2 jours
14	Examens de certification	2 jours

Public visé :
Toute personne souhaitant réaliser des diagnostics techniques immobiliers

Prérequis :
Niveau IV ou expérience personnelle dans le bâtiment.

Encadrement :
(Cf. fiches programmes par code)
Intervenants professionnels ayant plus de 5 ans d'expérience dans la réalisation des diagnostics techniques immobiliers.

Outils pédagogiques et techniques :
(Cf. fiches programmes par code)

- Supports pédagogiques papier.
- Documents de référence sur clé USB.
- Cours sur vidéo projecteur.
- Mise en situation pratique.
- Exercices pratiques.
- Méthode participative basée sur l'expérience des formateurs.

Évaluation des connaissances :
(Cf. fiches programmes par code)
Exercices de validation des acquis

*Formation accessible aux personnes en situation de handicap, A l'exception des personnes en situation de handicap moteur - **Ce métier n'est pas accessible aux personnes ayant un handicap moteur***

Cycle métier DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

Réf : CCSM

PREPARATION A LA CERTIFICATION – Programme : SANS MENTION

Durée : 1 jour (8 heures)

GENERALITÉS

Compétences

Maitriser les notions de base du bâtiment : assurances constructions, conception d'un bâtiment (plans, gros œuvre, second œuvre), règlementation, équipements techniques, sécurité incendie, thermique des bâtiments, mais aussi rénovation et pathologies.

Contenu de la formation

1. Paramètres de la construction
   - L'assurance construction
   - Les règles et normes
   - Marquage et certification des produits de construction
2. Des notions de sécurité incendie et thermique du bâtiment :
   - Notions de sécurité incendie
   - Notions de thermique
3. Diverses bases du bâtiment
   - Quelques modes constructifs
   - Exemple de pathologie

Public visé :
Toute personne souhaitant réaliser des diagnostics techniques immobiliers

Prérequis :
Aucun prérequis nécessaire

Encadrement :
Spécialiste expérimenté des diagnostics techniques immobiliers.

Outils pédagogiques et techniques :
- Supports pédagogiques papier.
- Cours sur vidéo projecteur.
- Exercices de synthèse.

Évaluation des connaissances :
Exercices de validation des acquis

*Formation accessible aux personnes en situation de handicap, A l'exception des personnes en situation de handicap moteur - **Ce métier n'est pas accessible aux personnes ayant un handicap moteur***

Cycle métier DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

Réf : CCSM

PREPARATION A LA CERTIFICATION – Programme : SANS MENTION

Durée : 6 jours (40 heures)

Études préparatoires

Compétences

Savoir construire le dossier de diagnostics techniques (DDT), et les bases techniques des différents diagnostics qui le constituent, maitriser les notions et connaissances de bases du bâtiment terminologie et vocabulaire, les systèmes constructifs.

Contenu de la formation

1. Histoire de la construction, les différents systèmes constructifs, vocabulaire des principaux corps d'états, terminologie du bâtiment.
2. Contexte des diagnostics constituant le dossier de diagnostic technique et leurs domaines d'application respectifs.
3. Vocabulaire et terminologie relatifs aux différents diagnostics constituant le dossier de diagnostic technique.
4. Cadre législatif, réglementaire et normatif relatif aux différents diagnostics constituant le dossier de diagnostic technique.

Domaines concernés (selon devis) :

- Bases du Bâtiment et DDT
- État relatif à la présence de termite
- Repérages de matériaux ou produits contenant de l'amiante sans mention
- Constat des risques d'exposition au plomb sans mention
- Diagnostic de Performance Énergétique sans mention
- État de l'installation intérieure de Gaz
- État de l'installation intérieure d'Électricité.

Public visé :
Toute personne souhaitant réaliser des diagnostics techniques immobiliers

Prérequis :
Aucun prérequis nécessaire

Travail personnel :
Le stagiaire fournit un travail personnel sur la base de documents, bibliographie, et questionnaires fournis par ODI FORMATION.
Le travail effectué par le stagiaire sera corrigé et évalué par un formateur expérimenté. (Assistance technique, téléphonique et internet si nécessaire).

Outils pédagogiques et techniques :
- Supports pédagogiques papier.
- Documents de référence sur clé USB.
- Ouvrages de référence.

Évaluation des connaissances :
Exercices de validation des acquis
Exercices rédactionnels

Nota : qcm et exercices corrigés par le formateur au fur et à mesure de l'avancement du stagiaire.

Travail à distance ou en centre de formation en présentiel autonome

*Formation accessible aux personnes en situation de handicap, A l'exception des personnes en situation de handicap moteur - **Ce métier n'est pas accessible aux personnes ayant un handicap moteur***

Cycle métier DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

Réf : CCSM

PREPARATION A LA CERTIFICATION – Programme : SANS MENTION

Durée : 1 jour (8 heures)

Dossier de Diagnostics Techniques et bâtiment (DDT)

Compétences

Savoir construire les composantes du Dossier de Diagnostic Technique et respecter les obligations du diagnostiqueur dans son cadre réglementaire.

Contenu de la formation

1. Le métier du Diagnostic Technique Immobilier.
2. Les enjeux des transactions immobilières.
3. Les types de bâtiment par usage, les risques naturels et l'ERP et ERPS (ancien ERNT/ERNMT/ESRIS)
4. Classification des constructions : ERP, IGH etc.
5. Les acteurs de la construction …les documents et surfaces de référence… de l'étude au DIUO.
6. Les différents systèmes constructifs : approche historique et détails
7. Vocabulaire technique du gros œuvre aux corps d'états secondaires principaux.

Public visé :

Toute personne souhaitant réaliser des diagnostics techniques immobiliers

Prérequis :

Aucun prérequis nécessaire

Encadrement :

Spécialiste expérimenté des diagnostics techniques immobiliers.

Outils pédagogiques et techniques :

- Supports pédagogiques papier.
- Cours sur vidéo projecteur.
- Exercices de synthèse.

Évaluation des connaissances :

Exercices de validation des acquis

*Formation accessible aux personnes en situation de handicap, A l'exception des personnes en situation de handicap moteur - **Ce métier n'est pas accessible aux personnes ayant un handicap moteur***

Cycle métier DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

Réf : CCSM

PREPARATION A LA CERTIFICATION – Programme : SANS MENTION

Durée : 3 jours (24 heures)

État du bâtiment relatif à la présence de termites Domaine TERMITES

Compétences

Savoir réaliser un état du bâtiment relatif à la présence de termites.

Maitriser la méthodologie de réalisation des états relatifs à la présence des termites dans le bâtiment. Être capable d'identifier les principaux agents de dégradation du bois.

Savoir rédiger un rapport à l'issue de la mission conforme à la réglementation et à la norme en vigueur.

Contenu de la formation

Maitriser :

1. Les différentes structures des principaux systèmes constructifs, la terminologie technique tout corps d'état et la terminologie juridique du bâtiment en rapport avec le bois,
2. Le bois et matériaux dérivés, ses agents de dégradations biologiques, sa durabilité naturelle et conférée, et ses applications en construction,
3. Les techniques de construction, les problèmes et pathologies du bâtiment,
4. La biologie des termites présents sur le territoire concerné,
5. Les textes réglementaires,
6. Les notions relatives aux différentes méthodes et moyens de lutte contre les termites, méthodes préventives et curatives,
7. Les équipements nécessaires au bon déroulement de la mission.
8.

Savoir :

9. Appliquer une méthodologie de réalisation des états relatifs à la présence des termites dans le bâtiment et utilise les outils adaptés à l'activité,
10. Rédiger des rapports

Public visé :

Toute personne souhaitant réaliser des diagnostics techniques immobiliers

Prérequis :

Aucun prérequis nécessaire

Encadrement :

Intervenants professionnels ayant plus de 5 ans d'expérience dans la réalisation des diagnostics techniques immobiliers.

Outils pédagogiques et techniques :

- Supports pédagogiques papier.
- Cours sur vidéo projecteur.
- Mise en situation et exercices pratiques.
- Diaporama et retour d'expérience.
- Nombreux échantillons (insectes, bois dégradés).
- Microscope, loupes.
- Méthode participative basée sur l'expérience des formateurs.

Évaluation des connaissances :

Exercices de validation des acquis

*Formation accessible aux personnes en situation de handicap, A l'exception des personnes en situation de handicap moteur - **Ce métier n'est pas accessible aux personnes ayant un handicap moteur***

Cycle métier DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

Réf : CCSM

PREPARATION A LA CERTIFICATION – Programme : SANS MENTION

Durée : 3 jours (24 heures)

Domaine AMIANTE SANS MENTION

Compétences

Savoir réaliser les repérages et les évaluations périodiques des produits et matériaux contenant de l'amiante « sans mention » en appliquant la réglementation selon les différents types de repérages (Liste A et B).

Contenu de la formation

Maitriser :

1. Les différentes structures, les principaux systèmes constructifs, la terminologie technique tout corps d'état et la terminologie juridique du bâtiment ;
2. Le matériau amiante.
3. Les risques sanitaires liés à une exposition aux fibres d'amiante
4. Les différents matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ;
5. L'historique des techniques d'utilisation de l'amiante
6. Les dispositifs législatif et réglementaire relatifs à l'interdiction d'utilisation de l'amiante,
7. Le rôle, les obligations et les responsabilités des différents intervenants
8. Les normes et les méthodes permettant de mettre en œuvre les repérages des MPCA des listes A et B ;
9. Les normes et les méthodes permettant de mettre en œuvre les évaluations visées par les grilles d'évaluations ;
10. Les règlements de sécurité contre les risques d'incendie et de panique, dans les établissements recevant du public de catégorie 5 et les immeubles collectifs d'habitation ;
11. Les techniques de désamiantage, de confinement et des travaux sous confinement.
12. Les modalités de réalisation des repérages visés aux articles R. 1334-20 et R. 1334-21 du code de la santé publique,
13. Les méthodes d'évaluation par zone homogène de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante visé à l'article R. 1334-27 du même code,
14. Les protocoles d'intervention lors du repérage

Savoir :

15. Faire une analyse de risque lié à l'exercice de son activité
16. Élaborer un rapport détaillé, élaborer des croquis ou des plans avec indication du type de vue (plan, élévation),
17. Fixer le nombre de sondages et effectuer un prélèvement (technique, quantité, conditionnement, traçabilité, maîtrise du risque de contamination),
18. Rédiger des rapports en langue française qui constituent la matérialisation des contrôles effectués

Public visé :

Toute personne souhaitant réaliser des diagnostics techniques immobiliers

Prérequis :

Aucun prérequis nécessaire

Encadrement :

Intervenants professionnels ayant plus de 5 ans d'expérience dans la réalisation des diagnostics techniques immobiliers.

Outils pédagogiques et techniques :

- Supports pédagogiques papier.
- Cours sur vidéo projecteur.
- Mise en situation pratique.
- Analyse du mode opératoire.
- Exercices pratiques et mise en situation
- EPI, sacs, film de propreté, scotch. Surfactant, vaporisateur d'eau,
- Panneau mobile pour pratique de prélèvement Méthode participative basée sur l'expérience des formateurs.

Évaluation des connaissances :

Exercices de validation des acquis

Cycle métier DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

Réf : CCSM

PREPARATION A LA CERTIFICATION – Programme : SANS MENTION

Durée : 1 jour (8 heures)

Loi CARREZ/ Loi BOUTIN

Compétences

En référence aux Loi Carrez et Loi Boutin, savoir réaliser un mesurage dans le cadre de la

Contenu de la formation

1. Loi et jurisprudence
2. Les surfaces à prendre en compte
3. Géométrie et calcul
4. Méthodologie
5. Exercices pratiques et mise en situation
6. Rédaction d'un rapport
7. Évaluation des connaissances

Public visé :
Toute personne souhaitant réaliser des diagnostics techniques immobiliers

Prérequis :
Aucun prérequis nécessaire

Encadrement :
Intervenants professionnels ayant plus de 5 ans d'expérience dans la réalisation des diagnostics techniques immobiliers.

Outils pédagogiques et techniques :

- Supports pédagogiques papiers
- Cours sur vidéo projecteur.
- Mise en situation pratique.
- Exercices pratiques.
- Méthode participative basée sur l'expérience des formateurs.

Évaluation des connaissances :
Exercices de validation des acquis

Formation accessible aux personnes en situation de handicap, A l'exception des personnes en situation de handicap moteur - ***Ce métier n'est pas accessible aux personnes ayant un handicap moteur***

Cycle métier DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

Réf : CCSM

PREPARATION A LA CERTIFICATION – Programme : SANS MENTION

Durée : 1 jour (8 heures)

Loi CARREZ/ Loi BOUTIN

Compétences

Savoir réaliser un État de l'installation intérieure de gaz

Savoir mettre en œuvre la méthodologie de réalisation des états relatifs à l'installation intérieure de gaz et d'utiliser les outils dédiés à l'activité

Savoir rédiger un rapport à l'issue de la mission.

Contenu de la formation

Maitriser :

1. Les différentes structures, les principaux systèmes constructifs, la terminologie technique tout corps d'état et la terminologie juridique du bâtiment en rapport avec le gaz
2. Les procédés, produits et équipements dans le domaine du gaz ainsi que les réglementations et prescriptions techniques qui régissent la prévention des risques liés à l'utilisation du gaz
3. Les caractéristiques physico-chimiques des différents gaz combustibles, la combustion du gaz, les risques liés aux gaz combustibles et les contraintes portant sur l'aération et l'évacuation des produits de combustion
4. Le fonctionnement des grandes familles d'appareils et leurs consignes d'installation et d'utilisation, en adéquation avec le combustible utilisé
5. Les méthodes de diagnostic des installations intérieures de gaz, définies conformément aux articles R. 134-6 à R. 134-9 du code de la construction et de l'habitation
6. Le corpus réglementaire et normatif en vigueur encadrant la réalisation d'une installation intérieure de gaz
7. l'alimentation en gaz des appareils, le contrôle du fonctionnement des appareils, les caractéristiques des gaz, les spécificités des installations alimentées en GPL, les chauffe- eau non raccordés, les conduits de raccordement, les terminologies et définitions, les essais d'étanchéité apparente, évacuation des produits de combustion des appareils à gaz raccordés, le contrôle du débouché des appareils à circuit étanche, la ventilation des locaux, la VMC gaz, les organes de coupure, les robinets de commande des appareils, les tuyauteries fixes d'alimentation, les types d'anomalies, les suites données à la découverte d'une anomalie, les intoxications au monoxyde de carbone.

Savoir :

8. Mettre en œuvre la méthodologie de réalisation des états relatifs à l'installation intérieure de gaz et d'utiliser les outils dédiés à l'activité,
9. Rédiger des rapports

Public visé :

Toute personne souhaitant réaliser des diagnostics techniques immobiliers

Prérequis :

Aucun prérequis nécessaire

Encadrement :

Intervenants professionnels ayant plus de 5 ans d'expérience dans la réalisation des diagnostics techniques immobiliers.

Outils pédagogiques et techniques :

- Supports pédagogiques papier.
- Cours sur vidéo projecteur.
- Mise en situation pratique.
- Analyse du mode opératoire.
- Présentoir mobile d'appareil
- Différents types de matériel :
- (Tubes souples, Tuyaux flexibles caoutchouc non armé, Tuyaux flexibles caoutchouc armés, détendeur, inverseur et limiteur, lyre GPL, robinet de commande d'appareil de type RCA et ROAI)
- Détecteur de fuite
- Testeur de CO
- Méthode participative basée sur l'expérience des formateurs.

Évaluation des connaissances :

Exercices de validation des acquis

Cycle métier DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

Réf : CCSM

PREPARATION A LA CERTIFICATION – Programme : SANS MENTION

Durée : 1 jour (8 heures)

Le Constat des risques d'exposition au Plomb sans mention Domaine Plomb

Compétences

Maîtriser les modalités de réalisation des missions de repérage des revêtements contenant du plomb, d'évaluation de leur état de conservation et des protocoles d'intervention lors du repérage. Maîtriser le protocole décrit par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb et savoir rédiger un rapport détaillé, élaborer des croquis, et formuler les conclusions.

Contenu de la formation

Maitriser :

1. Les différentes structures, les principaux systèmes constructifs, la terminologie technique tout corps d'état et la terminologie juridique du bâtiment en rapport avec le plomb,
2. L'historique de l'utilisation du plomb et de ses composés dans les bâtiments,
3. L'historique de la réglementation de l'utilisation et de l'interdiction Contexte réglementaire (CREP),
4. Les composés du matériau plomb contenu dans les peintures,
5. Les dispositifs législatifs et réglementaires relatifs à la protection de la population,
6. Le rôle, les obligations et les responsabilités des différents intervenants,
7. Les normes et les méthodes de repérage, des revêtements contenant du plomb d'évaluation de leur état de conservation, les méthodes de prélèvement et les principes et méthodes d'analyse chimique,
8. L'identification et la caractérisation des critères de dégradation du bâti, qui font partie intégrante de l'établissement d'un constat de risque d'exposition au plomb,
9. Les méthodes de mesurage,
10. Les modalités de réalisation des missions de repérage des revêtements contenant du plomb, d'évaluation de leur état de conservation et des protocoles d'intervention lors du repérage
11. le protocole décrit par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb,
12. L'identification et la caractérisation des critères de dégradation du bâti, qui font partie intégrante de l'établissement d'un constat de risque d'exposition au plomb

Savoir :

13. Effectuer une analyse de risque lié à l'exercice de son activité
14. Rédiger un rapport détaillé, élaborer des croquis, formuler et rédiaer des conclusions.

Public visé :

Toute personne souhaitant réaliser des diagnostics techniques immobiliers

Prérequis :

Aucun prérequis nécessaire

Travail personnel (Travail préparatoire) :

Le stagiaire fournit un travail sur la base de documents, bibliographie fournis par ODI FORMATION.

Le travail effectué par le stagiaire sera corrigé et évalué par un formateur expérimenté

Encadrement :

Intervenants professionnels ayant plus de 5 ans d'expérience dans la réalisation des diagnostics techniques immobiliers.

Outils pédagogiques et techniques :

- Supports pédagogiques papier.
- Cours sur vidéo projecteur.
- Mise en situation et exercices pratiques.
- Machine à fluorescence X « dé-sourcée »
- (Valise de transport, étalon)
- Méthode participative basée sur l'expérience des formateurs.

Évaluation des connaissances :

Exercices de validation des acquis.

Exercices rédactionnels.

Cycle métier DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

Réf : CCSM

PREPARATION A LA CERTIFICATION – Programme : SANS MENTION

Durée : 4 jours (32 heures)

État de l'installation intérieure d'électricité Domaine Électricité

Compétences

Savoir réaliser un État de l'installation intérieure d'électricité.
Maitriser la méthodologie de réalisation des états de l'installation intérieure d'électricité et d'utiliser les outils dédiés à l'activité
Savoir rédiger un rapport à l'issue de la mission.

Contenu de la formation

Maitriser :

1. Les lois générales de l'électricité : tension, intensité, courant continu, courant alternatif, résistance, puissance, effets du courant électrique sur le corps humain,
2. Les règles fondamentales destinées à assurer la sécurité des personnes contre les dangers et dommages pouvant résulter de l'utilisation normale d'une installation électrique à basse tension : protection contre les chocs électriques et les surintensités, coupure d'urgence, commande et sectionnement, choix du matériel en fonction des conditions d'environnement et de fonctionnement
3. Les méthodes d'essais permettant, au moyen d'appareils de mesures et d'essais appropriés, de s'assurer de l'efficacité de la mise en œuvre des règles fondamentales de sécurité : mesure de la valeur de la résistance de la prise de terre, mesure de la résistance de continuité des conducteurs de protection et d'équipotentialité, mesure du seuil de déclenchement des dispositifs différentiels
4. La technologie des matériels électriques constituant une installation intérieure d'électricité : fusibles, disjoncteurs, fonctions différentielles, interrupteurs, prises de courant, canalisations
5. Les règles relatives à la sécurité propre de l'opérateur et des personnes tierces lors du diagnostic : connaissance et mise en œuvre des prescriptions de sécurité à respecter pour éviter les dangers dus à l'électricité dans l'exécution du diagnostic

Savoir :

6. Appliquer les méthodes de diagnostic des installations intérieures d'électricité
7. Mettre en œuvre une méthodologie de réalisation des états de l'installation intérieure d'électricité et d'utiliser les outils dédiés à l'activité
8. Rédiger des rapports en langue française qui constituent la matérialisation des vérifications effectuées

Public visé :

Toute personne souhaitant réaliser des diagnostics techniques immobiliers

Prérequis :

Aucun prérequis nécessaire

Encadrement :

Intervenants professionnels ayant plus de 5 ans d'expérience dans la réalisation des diagnostics techniques immobiliers.

Outils pédagogiques et techniques :

- Supports pédagogiques papier.
- Cours sur vidéo projecteur.
- Présentoir mobile présentant différentes installations
- Appareil de mesure combi
- EPI + outils de mesures
- Valises de matériels électriques
- Analyse du mode opératoire.
- Exercices pratiques et mise en situation
- Méthode participative basée sur l'expérience des formateurs.

Évaluation des connaissances :

Exercices de validation des acquis.

Cycle métier DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

Réf : CCSM

PREPARATION A LA CERTIFICATION – Programme : SANS MENTION

Durée : 4 jours (32 heures)

État de l'installation intérieure d'électricité Domaine Électricité

Compétences

Savoir réaliser un Diagnostic de Performance Energétique « sans mention » dont la portée recouvre :

- les compétences visées à l'article R. 134-4 pour la réalisation des DPE d'habitations individuelles et de lots dans des bâtiments à usage principal d'habitation.
- les compétences visées au deuxième tiret de l'article R. 111-20-4 pour la réalisation des attestations pour la réalementation thermiaue.

Contenu de la formation

Maitriser :

1. Contexte environnemental, réglementaire et méthodologique
2. Généralités sur les bâtiments
3. Notions de Thermique et application
4. Étude de l'enveloppe (y compris données d'entrée méthode des conso estimées)
5. Étude des systèmes/équipements techniques (y compris données d'entrée méthode des conso estimées)
6. Choix des méthodes et modèles
7. Facteurs de conversion et calcul d'étiquette méthode relevés de Consommation
8. Recommandations d'amélioration

Savoir :

9. Savoir réaliser un Diagnostic de Performance Énergétique « sans mention » pour la réalisation des DPE d'habitations individuelles et de lots dans des bâtiments à usage principal d'habitation.
10. Savoir réaliser des attestations pour la réglementation thermique.

Public visé :
Toute personne souhaitant réaliser des diagnostics techniques immobiliers

Rappel des prérequis pour la certification:
Les qualifications professionnelles pré requises des candidats à la certification sans mention sont :

- soit la preuve par tous moyens d'une expérience professionnelle de trois ans de technicien ou agent de maîtrise du bâtiment ou dans des fonctions d'un niveau professionnel équivalent dans le domaine des techniques du bâtiment;
- soit un diplôme sanctionnant une formation du niveau de l'enseignement post-secondaire d'une durée minimale de deux ans à temps plein ou d'une durée équivalente à temps partiel dans le domaine des techniques du bâtiment, dispensée dans une université ou un établissement d'enseignement supérieur ou dans un autre établissement de niveau équivalent, ou un titre professionnel équivalent;
- soit la preuve par tous moyens des compétences exigées par un Etat de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen pour une activité de diagnostic de performance énergétique comparable, ces preuves ayant été obtenues dans un de ces Etats;
- soit toute preuve de la détention de connaissances équivalentes en lien avec les techniques du bâtiment.

Encadrement :
Intervenants professionnels ayant plus de 5 ans d'expérience dans la réalisation des diagnostics techniques immobiliers.

Outils pédagogiques et techniques :
- Supports pédagogiques papier.
- Cours sur vidéo projecteur.
- Utilisation d'un logiciel dédié à la réalisation des DPE.
- Exercices pratiques
- Méthode participative basée sur l'expérience des formateurs.
- Télémètres laser
- Vitro mètre, briquet, boussole

Évaluation des connaissances :
Exercices de validation des acquis.

Cycle métier DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

Réf : CCSM

PREPARATION A LA CERTIFICATION – Programme : SANS MENTION

Durée : 1 jour (8 heures)

Journée Juridique

Compétences

Savoir rédiger les recommandations liées au devoir de conseil pour chaque diagnostic immobilier.

Maitriser le contexte juridique et les principales causes de sinistres spécifiques au diagnostic immobilier. Savoir appréhender les relations avec les donneurs d'ordres, particuliers, institutionnels et prescripteurs.

Contenu de la formation

Maitriser :

1. Connaître et analyser les principales sources de sinistres,
2. Repérer les précautions rédactionnelles utiles et leur impact sur le sinistre,
3. Étude de cas réels : sur la base d'étude de cas

Public visé :
Toute personne souhaitant réaliser des diagnostics techniques immobiliers

Encadrement :

Avocat spécialiste dans la gestion des sinistres des domaines du diagnostic immobilier depuis plus de 10 ans.

Outils pédagogiques et techniques :

- Études de cas sur support papier.
- Cours sur vidéo projecteur.

Cycle métier DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

Réf : CCSM

PREPARATION A LA CERTIFICATION – Programme : SANS MENTION

Durée : 2 jours (16 heures)

Atelier Pratique

Compétences

Savoir réaliser un Dossier de Diagnostics Techniques (DDT) en conditions réelles, maitriser les modes opératoires et la rédaction de rapports pour la réalisation des diagnostics immobiliers.

Contenu de la formation

Programme adapté en fonction du niveau du stagiaire et des formations déjà suivies (Action d'acquisition ou d'entretien des connaissances selon le niveau)

Exercices pratiques. Corrigés

Domaines concernés :

- État Termite
- Repérages Amiante sans mention
- CREP (Constat des Risques d'Exposition au Plomb)
- Diagnostic de Performance Énergétique sans mention
- État de l'installation intérieure de Gaz
- État de l'installation intérieure d'Électricité.

Public visé :

Toute personne souhaitant réaliser des diagnostics techniques immobiliers

Encadrement :

Intervenants professionnels ayant plus de 5 ans d'expérience dans la réalisation des diagnostics techniques immobiliers.

Prérequis :

Aucun prérequis nécessaire

Termites

- Nombreux échantillons de bois et matériaux de construction dégradés par les insectes xylophages
- Échantillons de dérivés du bois (isorel, panneaux de particules, panneaux de fibres).
- Lampe, loupes.

Amiante

- Équipement de protection individuel et collectif
- Combinaison, surbottes, gants, scotch, surfactant, aspirateur THE, cutter, pulvérisateur, polyane, sac à déchet, scotch marqué amiante.

Électricité

- Installation électrique portable comportant compteur, disjoncteur différentiel 500 mA, tableau de répartition, circuit terminaux, le tout équipé d'un transformateur d'isolement permettant de faire réaliser les tests de déclenchement, mesure d'impédance de boucle et continuité en alimentant cet équipement depuis n'importe quelle prise électrique.
- Échantillons de conducteurs, de matériels vétustes.
- Gants isolants, sous gants, tapis de sol, visière de protection, combinaison, tournevis isolé.

DPE

- Divers échantillons de matériaux de construction Vitro mètre, télémètres

Gaz

- Analyseur de CO,
- RCA, DDS butane et propane, DILP (propane), tube souple, TFEM, lyre GPL, diverses plaques signalétiques d'appareils

Plomb (CREP)

- Appareil à fluorescence sans source

Cycle métier DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

Réf : CCSM

PREPARATION A LA CERTIFICATION – Programme : SANS MENTION

Durée : 8 jours (64 heures)

Révisions – Mises en situation avant examens de certification de compétence – Rédaction de mémoire –Jury

Compétences

Savoir restituer les acquis des modules théoriques et pratiques avant le passage des examens de certification de compétence.
Rédaction d'un mémoire (dossier répondant aux exigences du Titre Professionnel de Niveau III (Fr) et de niveau 5 (EU).
Savoir établir le contenu et la cadre réglementaire d'un DDT devant un jury selon un scénario établi

Contenu de la formation

1. Exercices théoriques.
2. Exercices pratiques.
3. Corrigés.

Journée(s) adaptée(s) au(x) module(s) de certification de chaque candidat.

Dernière journée : passage des examens internes devant un jury (mise en situation professionnelle et entretien) ouvrant droit au Titre « Diagnostiqueur Immobilier » de niveau III (Fr), et de niveau 5 (Eur). Code de spécialisation NFS 232, délivré par ODI FORMATION, enregistré au RNCP par arrêté publié au Journal Officiel du 4 janvier 2019.

Obtention du diplôme sous réserve de répondre aux exigences de délivrance :

- réussite de l'évaluation « MEMOIRE »
- et réussite de l'évaluation « JURY »

Public visé :
Toute personne souhaitant réaliser des diagnostics techniques immobiliers

Encadrement :
Intervenants professionnels ayant plus de 5 ans d'expérience dans la réalisation des diagnostics techniques immobiliers.

Prérequis :
Aucun prérequis nécessaire

Outils pédagogiques et techniques :
Supports pédagogiques papier.
Selon module :
Cours sur vidéo projecteur.

Évaluation des connaissances :
Exercices de validation des acquis.

Cycle métier DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

Réf : CCSM

PREPARATION A LA CERTIFICATION – Programme : SANS MENTION

Durée : 2 jours (16 heures)

Examens de certification de compétence individuelle

Compétences

Savoir restituer les acquis des modules théoriques et pratiques aux examens de certification de compétence auprès d'un organisme certificateur accrédité par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation),
Valider les compétences dans un domaine technique et pouvoir réaliser le diagnostic réglementaire du domaine comprenant le passage des examens théoriques et pratiques de certifications.

Contenu de la formation

Examen Théorique.

Répondre à des questions correspondant aux compétences exigées par l'arrêté de certification de compétence du domaine.

Examen pratique de certification de compétence individuelle.

Épreuves de durées variables, communes et/ou individuelles selon les modules.

Domaines concernés (selon devis):

- État relatif à la présence de termite
- Repérages de matériaux ou produits contenant de l'amiante sans mention
- Constat des Risques d'Exposition au Plomb sans mention
- Diagnostic de Performance Énergétique sans mention
- État de l'installation intérieure de Gaz
- État de l'installation intérieure d'Électricité.

Public visé :
Toute personne souhaitant réaliser des diagnostics techniques immobiliers

Encadrement :
Intervenants professionnels ayant plus de 5 ans d'expérience dans la réalisation des diagnostics techniques immobiliers.

Outils pédagogiques et techniques :
Supports d'examens selon référentiel fourni par l'organisme certificateur.

Évaluation des connaissances :
Exercices de validation des acquis.

L'organisme certificateur est proposé pour satisfaire les demandes de devis.

Tout stagiaire reste libre de sélectionner l'organisme certificateur de son choix.

La prestation ne comprend pas les coûts de la surveillance documentaire ni des contrôles sur ouvrages pendant le cycle des sept ans de certifications.